

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N°2025-300

CNC/SCD

OBJET : Liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux, article 6-2°,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment ses articles 14 à 17,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne arrêtées par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022, conformément à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Vu les listes des lauréats des examens professionnels d'accès au grade visé,

Considérant le fait que les cent quatre-vingt (180) décisions de nomination dans le cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux, jointes au présent arrêté, permettent, conformément aux dispositions précitées, à quatre-vingt-dix (90) emplois d'être pourvus au titre de la promotion interne Après examen professionnel,

Considérant que le nombre de fonctionnaires proposés par les autorités territoriales affiliées au CIG est inférieur au nombre de postes ouverts au titre de la promotion interne du cadre d'emplois Agents de maîtrise territoriaux, session 2025, les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne (LDG-PI) arrêtées le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022 par le président du centre de gestion n'ont pas trouvé à s'appliquer. L'ensemble des fonctionnaires proposés remplissant toutes les conditions réglementaires prévues par le statut particulier ont pu être inscrits sur la liste d'aptitude,

Considérant l'examen effectué le 9 décembre 2025 par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, assisté du collège composé des représentants des employeurs des collectivités affiliées, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités territoriales des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont affiliés,

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

ARRÊTE :

Article 1 : La liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- L'ensemble des autorités territoriales des collectivités et établissements publics affiliés au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne.

 Fait à Pantin le 9 décembre 2025
Le Président
Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Publication sous forme électronique sur le site internet
du CIG de la petite couronne www.cig929394.fr

Du ...11 décembre 2025..... au ...11 février 2026

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

Annexe à l'arrêté n° 2025-300 du 9 décembre 2025 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au grade d'Agent de maîtrise du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux.

Nom – Prénom

ACHIBANE Abdelwahab
AHDIDOU Abdelouafi
AJIB Cherif
ALVES PINTO Suse
AMIMER Kamel
AMIMER Nabil
APPADOO Toolsamah
ATOUI Bachir
AUGUSTO DE BRITO Christopher
BACIGALUPO Marc
BADER Chaouki
BARTHE Sebastien
BAZIN Stéphane
BELARBI Abdallah
BELKACEMI Mohamed
BELKHADRA Kamel
BEN SLIMANE Dalila
BENGOUA Touatia
BLANCHARD Sébastien
BONIX Fatima
BOULERHCHA Mohammed
BRESLER Xavier
BRUEL Steven
CARRILLO Bruno
CHAUMEIL Cyril
CHERID Abdelmalek
DABO BA Hamidou
DEBRIL Marcia
DESICY David
DIABATE Moussa
DOS REIS Jeremy
DUCHANGE Julien
EL MOUNAFIS Soufiane
EL OUAJANI Mohamed
FATHALLAH Sami
FICHEPAIN Pascal
FORBIN Linda
FOX Edouard
GOHIER Martial
GOUAL Mohamed
HAMOUCHE Safia
HENRIQUES Manuel
HIFRI Farida
HISBERGUE Andy
HUBERT Maritchu
HUSSEIN Kamel
JAN Laurent
JOUBERT Dimitri
KATZER Alice
LARIVE Nicolas
LECHEVALLIER Sebastien
LENDOR Stéphane

Collectivité ou établissement public

Clichy-la-Garenne
Est Ensemble (T8)
Noisy-le-Sec
Courbevoie
Est Ensemble (T8)
Bobigny
Tables communes
Vitry-sur-Seine
Meudon
Département de Seine-Saint-Denis
Courbevoie
Nanterre
Vitry-sur-Seine
Commune nouvelle de Saint-Denis
Bondy
Aubervilliers
Villeneuve-Saint-Georges
Département du Val-de-Marne
Tables communes
Bobigny
Seine-Saint-Denis HABITAT
Département des Hauts-de-Seine
Aulnay-sous-Bois
Commune nouvelle de Saint-Denis
Puteaux
Charenton-le-Pont
Département des Hauts-de-Seine
Tremblay-en-France
Nanterre
Puteaux
Noisy-le-Grand
Neuilly-sur-Seine
Aubervilliers
Sèvres
Fontenay-sous-Bois
Vitry-sur-Seine
Gennevilliers
Vitry-sur-Seine
Villemecresnes
Les Lilas
Montrouge
Aubervilliers
Commune nouvelle de Saint-Denis
Levallois-Perret
Département du Val-de-Marne
Vaujours
CCAS de Bagneux
SIAAP
Département de Seine-Saint-Denis
Département du Val-de-Marne
Issy-les-Moulineaux
SIAAP

Nom - Prénom

LEROY Benoit
LUCZAK Cyril
M'BAYE Olivier
M'HALLAH Hedi
MANGEAN Jérémy
MANSOURI Nora
MARS Nathalie
MESBAHI Fatima
MESSAOUDEN Hamza
MONTANARI DE SIMONE Adelaïde
MOQUEREAU Jérôme
OUAMAR Yassine
PAGE Keran
PASCAL Guillaume
PENSART Jerome
PEREIRA Philippe
PERROCHEAU Vianney
PORA Alexandre
POUGET Alain
RACHIDI Tarek
REMY Noelle
RICOUARD Frédéric
RIVAS Christopher
ROMAN Jean-Philippe
ROSA Tony
ROSSIGNOL Cyril
SADDEDINE Ouramdane
SANTAMARIA Sylvie
SAYAG Jérôme
SZANYI Fatma
TAORMINA Megane
TERAI Toufik
THIBAUT Olivier
TOUATI Emilie
VESPUCE Carol
VOISANGRIN Jeff
WACHOWIAK Tony
ZARKA Genevieve

Collectivité ou établissement public

Issy-les-Moulineaux
Champigny-sur-Marne
SIAAP
Vitry-sur-Seine
Sevran
Clichy-sous-Bois
Vitry-sur-Seine
Aulnay-sous-Bois
Puteaux
Issy-les-Moulineaux
Montfermeil
Neuilly-sur-Seine
Grand Paris Grand Est (T9)
SIAAP
Asnières-sur-Seine
Marolles-en-Brie
Drancy
Commune nouvelle de Saint-Denis
Sèvres
Nanterre
Département des Hauts-de-Seine
Villiers-sur-Marne
Courbevoie
Les Pavillons-Sous-Bois
Département du Val-de-Marne
Drancy
Aubervilliers
Vitry-sur-Seine
Clichy-la-Garenne
Saint-Ouen-sur-Seine
Montrouge
Villeneuve-Saint-Georges
Aubervilliers
Bois-Colombes
Saint-Ouen-sur-Seine
Tables communes
SIAAP
Département du Val-de-Marne

La présente liste est arrêtée à quatre-vingt-dix (90) fonctionnaires.

Fait à Pantin le 9 décembre 2025



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Publication sous forme électronique sur le site internet
du CIG de la Petite Couronne www.cig929394.fr

Du 11 décembre 2025 au 11 février 2026